

#	Question	Réponse
1	Pouvez-vous préciser l'énoncé « doivent réussir du premier coup »?	Tous les candidats doivent avoir passé et réussi les examens, ou les examens de renouvellement de la certification. S'ils n'ont pas encore passé les examens, ils doivent les réussir du premier coup. L'examen de VAQ doit être réussi à la première tentative.
2	Le soumissionnaire doit-il être titulaire d'un permis l'autorisant à exercer le métier en question pour que l'expérience soit prise en compte?	Non, il n'est pas nécessaire que l'expérience corresponde au métier nécessitant un permis d'exercice, mais des précisions devraient être apportées sur le type de métier et les tâches exercés.
3	Est-ce qu'une expérience en tant que conseiller certifié par RNCAN pour le programme pour les maisons neuves/ENERGY STAR constitue une expérience dans le métier en question?	Une expérience en tant que conseiller certifié par RNCAN pour le programme pour les maisons neuves/ENERGY STAR constitue une expérience en tant que « conseiller en efficacité énergétique ÉnerGuide » (G1), mais ne devrait pas valoir comme métier.
4	Est-ce que « l'enseignement » vaut comme « certification » si le poste a été accordé en raison des compétences de la personne, de sa connaissance du sujet en question ou de ses années d'expérience dans le domaine en question?	L'enseignement d'un cours ne constitue pas une certification. L'obtention d'un diplôme universitaire ou collégial en enseignement est considérée comme une certification.